

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE CHOUVIGNY

Entre Madame le Maire de la commune de CHOUVIGNY, d'une part
et M
domicilié.....

a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes:

Nombre de participants:

Objet précis de la réservation:

1) DESIGNATION et ADRESSE DES LOCAUX

Salle polyvalente "Le Bourg" 03450 CHOUVIGNY

2) CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux mis à sa disposition pour la période
duau.....

et à les rendre en parfait état de propreté y compris meubles et accessoires. (penser à emporter
vos produits de nettoyage)

3) CAUTIONS

Par précaution et au cas où les conditions d'utilisation ne seraient pas respectées, deux cautions
sont demandées:

* l'une dite "CAUTION DEGRADATION ET MATERIEL" = 180 €

* l'autre dite "CAUTION MENAGE" avec cuisine = 50 €

Dans l'exécution de la présente convention, seule la responsabilité de l'organisateur est engagée.
En cas de bris de vaisselle celui-ci devra rembourser le montant des pièces manquantes ou pour-
voir à leur remplacement.

4) TARIFS (selon délibération du 06 décembre 2019)

a) Montant de la location: € (120 € habitants de la commune et 150 € personnes extérieures)
dont un acompte de 25% versé à la réservation soit: € et le solde à la remise des clés.

b) Prêt de vaisselle: selon vos besoins remplir le bordereau de commande.

5) ASSURANCES

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pou-
vant résulter de l'occupation des locaux pour la période de location.

Une attestation de la compagnie d'assurance (Responsabilité civile) devra être jointe.

6) MESURE DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'en-
gagement de veiller scrupuleusement à leur application.

7) REMISE DES CLES

Modalités à voir lors de la location.

à Chouvigny, le

L'organisateur responsable:

Le Maire